

## Utilisation du téléphone mobile et autres objets électroniques

Autorisé hors des locaux  
Interdit en classe sauf sur demande du professeur



# REGLEMENT INTERIEUR Lycée Donation Robert et Nelly de Rothschild



**Droits des élèves**  
Expression  
Réunion  
Association  
Publication  
Information



### Substances interdites

La consommation d'alcool et de produits stupéfiants est strictement interdite dans l'établissement ou à ses abords.



### Consommation de cigarettes

Le lycée est non-fumeur. Par conséquent, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. Il en est de même pour la cigarette électronique



### Véhicules motorisés

La circulation au lycée se fait à pieds ou en vélo. Les élèves peuvent demander une autorisation de parking au chef d'établissement. Il est formellement interdit de rester dans les voitures ou sur les motos durant le temps libre.



### Liste des punitions

Retrait d'un point  
Excuses orales ou écrites  
Devoir supplémentaire  
Retenues  
Exclusion de cours

Dans le cas où l'élève est puni 5 fois en 3 jours, le chef d'établissement peut poser une sanction.

### Liste des sanctions

Avertissement  
Blâme  
Exclusion temporaire de la classe\*  
Exclusion temporaire de l'établissement\*  
Exclusion définitive de l'établissement ou d'un de ses services annexes\*

(\* ) Peut être prononcée avec sursis.



### Objets dangereux

Les objets dangereux, armes ou assimilés sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement



### Le permis à points

Les manquements mineurs au règlement intérieur sont marqués par le retrait d'un point. Chaque élève dispose d'un capital de 20 points pour l'année scolaire. Au 6eme point perdu, l'élève est placé en retenue. Au 12eme point perdu, les parents sont invités à rencontrer le professeur principal et le CPE. Au 20eme point perdu, une commission éducative est organisée.



**Le présent règlement s'applique à tous les élèves, qu'ils soient mineurs ou majeurs.**



### OBLIGATIONS DES ELEVES

Au centre des obligations se trouve l'assiduité, condition essentielle pour que l'élève mène à bien son projet professionnel. Elle est définie par la présence à l'ensemble des cours avec le matériel adapté, la ponctualité et la participation à l'ensemble des activités proposées par les enseignants.

Le respect d'autrui  
Le respect du cadre de vie  
Le rejet de toute forme de violence.



### Absences

En cas d'absence, les familles sont tenues d'appeler la vie scolaire. Pour rappel, les motifs réputés valables sont maladie de l'élève, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant des transports.

### Les CCF (contrôles continus en cours de formation)

Les épreuves sont organisées au long de l'année et sont obligatoires. Toute absence non-justifiée à l'un d'eux entraîne l'élimination à l'examen



### Horaires des cours

Matin :  
8 :10 – 9 :05  
9 :05-10 :00  
10 :15 – 11 :10  
11 :10 – 12 :05  
12 :05 – 13 :00  
Après-midi :  
13 :00 – 13 :55  
13 :55 – 14 :50  
15 :05 – 16 :00  
16 :00 – 16 :55

### Retards

Lorsque l'élève a une heure de cours, il est considéré absent s'il se présente avec 10 minutes de retard. L'absence est constatée au bout de 20 minutes lorsqu'il a deux heures de cours avec le même professeur. Dans les blocs de quatre ou cinq heures de cours, l'élève est autorisé à intégrer la classe après la récréation.

